

A wide-angle photograph of a wind farm at sunset. The sun is low on the horizon, casting a warm orange glow over the landscape. Several wind turbines are visible in the distance, and one is prominently featured in the foreground on the right. The turbines are white with blue accents, and the RWE logo is visible on the nacelle of the foreground turbine. The landscape consists of rolling hills and fields, with long shadows cast by the turbines and the terrain.

RWE

Enquête publique

Projet éolien d'Auppegard

Du 22 septembre au 24 octobre 2025

auppegard.projet-eolien.com

Lutter contre le dérèglement climatique : la place des énergies renouvelables

Dans le monde

Le réchauffement de la planète atteindra +1,5°C par rapport à l'ère pré-industrielle dès les années 2030. C'est le constat clair du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), dans son 6^e rapport d'évaluation, état des lieux scientifique des connaissances, des causes et impacts du dérèglement climatique. Selon le GIEC, les énergies renouvelables représentent le plus fort potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre¹.

En France

L'atteinte de la neutralité carbone en 2050 en France repose notamment sur le remplacement du pétrole par de l'électricité. RTE, le gestionnaire de réseau est formel : la France n'a d'autre choix que de recourir massivement aux énergies renouvelables, dans un contexte où le parc nucléaire français va nécessiter plusieurs années avant d'être renouvelé².

En Normandie

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est une stratégie à horizon 2050 pour la région Normandie. À l'horizon 2030, il projette un objectif de progression de l'éolien terrestre en région Normandie de 2 240 GWh ainsi que la production de 4 500 GWh d'électricité suivant la construction de parcs éoliens marins. Fin 2024, la puissance éolienne installée en Normandie était d'environ 1 060 MW, soit 30 % de l'objectif.

1. Le site du GIEC <https://www.ipcc.ch>

2. <https://www.rte-france.com/wiki-energie/futurs-energetiques-vers-neutralite-carbone>

Zoom sur la stratégie des collectivités

La Communauté de communes Terroir de Caux a adopté un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Ce document organise et séquence l'ensemble des actions à engager afin de répondre aux enjeux liés au dérèglement climatique. Le territoire a notamment défini les enjeux suivants :

Agriculture et consommation

- Renforcer les circuits-courts et soutenir les producteurs locaux
- Accroître la rétention de carbone du territoire et améliorer la gestion de l'eau
- Réduire la fracture entre les urbains et le monde agricole
- Agir en faveur d'une consommation responsable

Bâtiments et habitats

- Renforcer la sobriété énergétique des habitats
- Lutter contre la précarité énergétique
- Rendre les nouvelles constructions exemplaires
- Améliorer fortement le bâti communal et intercommunal

Nouvelles énergies

- Réduire les consommations liées à l'éclairage
- Étudier le potentiel offert par les énergies renouvelables sur le territoire en incluant le développement des réseaux d'énergie
- Développer le recours aux énergies renouvelables

Compte tenu des possibilités d'économies d'énergie et du potentiel de développement des énergies renouvelables, il a été défini comme objectif que 37 % de la consommation d'énergie locale provienne de source renouvelables d'ici à 2030 (contre 20 % aujourd'hui). Le territoire s'est également donné pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 35 % d'ici à 2030 et de 65 % à l'horizon 2050.

L'énergie éolienne

Le fonctionnement d'une éolienne



Les éoliennes fonctionnent à des vitesses de vent comprises entre 10 et 90 km/h. Leurs nacelles pivotent automatiquement afin que le rotor soit placé face au vent. Les pales captent la force du vent et font tourner un axe (le rotor). L'énergie mécanique est transformée en énergie électrique par un générateur, situé à l'intérieur de l'éolienne. Cette électricité est injectée dans le réseau électrique par des câbles souterrains.

Une production propre

12 mois, c'est le temps dont a besoin une éolienne pour produire la quantité d'énergie¹ qui a été nécessaire à sa fabrication et son installation, c'est ce qu'on appelle le temps de retour énergétique. Pendant l'exploitation, l'éolienne n'émet aucun gaz à effet de serre et ne produit aucun déchet.

Une technologie mature

En 25 ans, la puissance d'une éolienne a été multipliée par 10.

Une faible emprise au sol

Une plateforme éolienne nécessite une vingtaine d'ares au sol, elle n'est pas concurrente des activités agricoles.

Une industrie compétitive

L'énergie éolienne est l'énergie renouvelable la moins chère, et s'approche des tarifs de l'énergie électronucléaire².

Une ressource importante et inépuisable

Grâce à ses façades maritimes, la France possède le 2^e gisement de vent en Europe.

À un instant T, le vent souffle toujours quelque part sur le territoire.

Une technologie réversible

Les éoliennes sont démontées complètement et leurs fondations démantelées avant remise en état du site à la fin de l'exploitation du parc. Aujourd'hui, une éolienne est recyclée à plus de 95 % en fin de vie².

1. ADEME

2. Code de l'environnement, Arrêté du 11 juillet 2023

Les caractéristiques du projet éolien d'Auppegard

Le projet éolien présenté résulte d'un travail initié en 2020 avec les communes d'Auppegard et Thil-Manneville. Le projet final soumis à enquête publique se concentre sur la seule commune d'Auppegard, respectant ainsi le souhait des élus de Thil-Manneville de se retirer du projet en 2022. Il présente une implantation et des mesures cohérentes avec les enjeux du territoire.

3

ÉOLIENNES

D'UNE PUISSANCE UNITAIRE
MAXIMALE DE 6,6 MW
SOIT UNE PUISSANCE TOTALE
DE 19,8 MW.

185

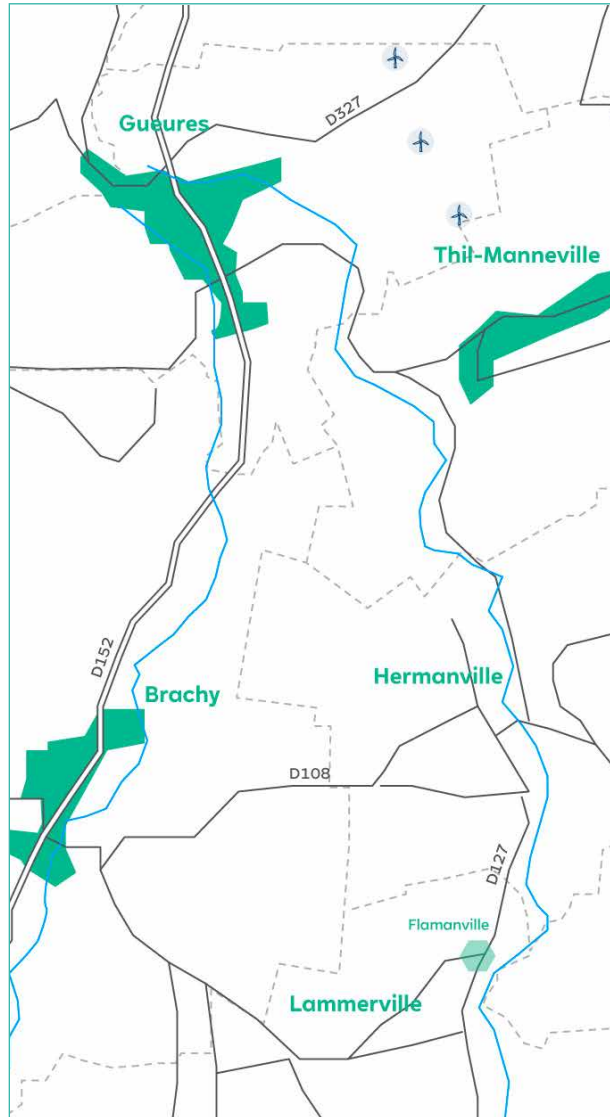
MÈTRES

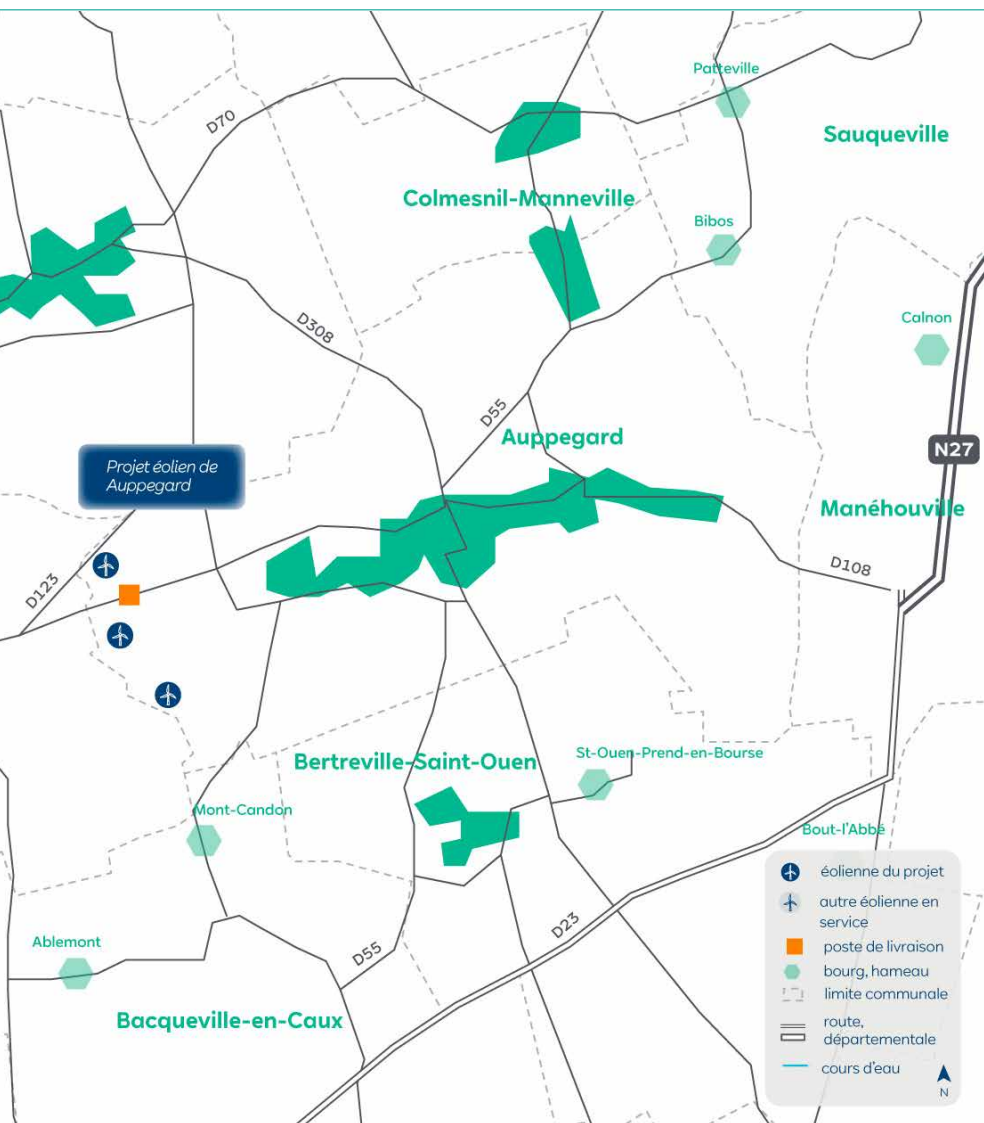
HAUTEUR TOTALE
MAXIMALE DES ÉOLIENNES
EN BOUT DE PÂLE.

9 600

FOYERS

UNE PRODUCTION
ÉLECTRIQUE ÉQUIVALENTE
À LA CONSOMMATION
ANNUELLE DE 9 600 FOYERS
(CHAUFFAGE COMPRIS), POUR
UNE PRODUCTION ESTIMÉE
À 48 GWH PAR AN.





L'insertion paysagère du projet éolien

Perceptions depuis l'habitat et les bourgs



Photomontage 1 : depuis la rue Saint-Pierre, à l'ouest du bourg d'Auppegard

La partie haute de deux des trois éoliennes est visible derrière la végétation. La hauteur totale des éoliennes reste inférieure à celle des éléments proches limitant la prégnance du parc.



Photomontage 2 : depuis le hameau de Hyberville

Les vues sont ouvertes depuis la sortie du clos-masure. Les trois éoliennes du projet sont pleinement visibles, mais les bordures arborées du clos-masure constituent un filtre visuel important.



Photomontage 3 : depuis les franges sud du bourg de Thil-Manneville

Les vues sont ouvertes en direction du parc et les trois éoliennes s'affichent nettement sur le plateau. Malgré une prégnance visuelle notable, l'emprise horizontale du projet demeure restreinte.



**L'étude paysagère
a été réalisée par
le bureau d'études
indépendant
Couäsnon.**

**Celui-ci a analysé
l'état initial dans
lequel s'inscrit le
projet : présence ou
non de monuments
historiques ou de
sites emblématiques,
relief, géologie,
hydrographie, etc.**

**Un total de
52 photomontages
a été réalisé. Ils
permettent d'évaluer
l'impact du projet.**

L'insertion paysagère du projet éolien

Vue depuis les axes routiers et les sites historiques



Photomontage 4 : depuis la RD 108 sur le plateau surplombant la vallée de la Vienne, entre Hermanville et Brachy

Les éoliennes émergent au-dessus de la vallée de la Vienne, en continuité de celles des parcs de Gueures et d'Ambrumesnil. Celles-ci sont partiellement masquées par la végétation entourant la vallée.



Photomontage 5 : depuis la RD 208 au sud d'Auppegard

Les éoliennes sont visibles au sein du paysage agricole, localement tronqué par la végétation. Pour les automobilistes, la position latérale du parc limite son rôle d'appel visuel malgré sa hauteur contrastant avec les lignes boisées.



Photomontage 6 : depuis le cimetière près de l'église d'Auppegard

Les éoliennes du projet sont pleinement masquées et filtrées par la trame bâtie et la végétation arborée environnante. La rotation des pales signalera la présence du parc à travers la végétation.



Pour plus de
photomontages,
flashez ce QR code
ou rendez-vous
sur : [auppegard.
projet-eolien.com/
implantation](http://auppegard.projet-eolien.com/implantation).



Un projet aux impacts maîtrisés

L'étude environnementale



Le volet environnemental de l'étude d'impact repose à la fois sur des études bibliographiques et sur des investigations de terrain (recensement d'espèces végétales et animales). Les inventaires de cette étude ont été réalisés en 2022-2023, sur un cycle biologique complet (un an) par le bureau d'études indépendant Ecosphère.

Avifaune (oiseaux) : les observations du site font état de la présence de plusieurs espèces sensibles à l'éolien par la perturbation de leur environnement, dont l'Alouette des champs, le Bruant jaune et le Busard Saint-Martin. Deux espèces ont également été identifiées pour des risques de collision avec les éoliennes en phase exploitation : le Goéland argenté et le Hibou moyen-duc. Ces résultats sont cependant conformes à ce qui est classiquement rencontré sur ce type de territoire. Afin de réduire ces risques, plusieurs mesures sont prises : adaptation du planning des travaux pour éviter les périodes sensibles, identification et préservation des nichées de busards dans les champs, création de secteurs attractifs pour les oiseaux, éloignés du parc éolien, etc.



Busard Saint-Martin / © Walter Siegmund



Hibou Moyen-Duc / © Becky Matsubara

Chauves-souris : la Noctule de Leisler, la Pipistrelle de Nathusius et la Pipistrelle Commune sont notamment présentes dans le secteur étudié, ce que révèlent 13 nuits d'écoutes réalisées. Pour réduire les risques de collision ou barotraumatisme, un plan de bridage a été défini : à certaines périodes de l'année et dans les conditions propices aux sorties des chiroptères, les éoliennes seront arrêtées.

Sols : la zone d'implantation est traversée par plusieurs axes de ruissellement des eaux pluviales. Des ouvrages d'infiltration des eaux sont donc prévus afin de limiter les incidences sur les ruissellements.

Un chantier et un parc très suivis : durant la construction du parc éolien, un écologue sera mandaté pour réaliser un suivi écologique du chantier et veiller au respect du cahier des charges environnemental (prévention des impacts, remise en état...). Durant la phase exploitation, des contrôles et suivis écologiques seront réalisés dans l'année de mise en service, puis à échéance régulière.

L'étude acoustique

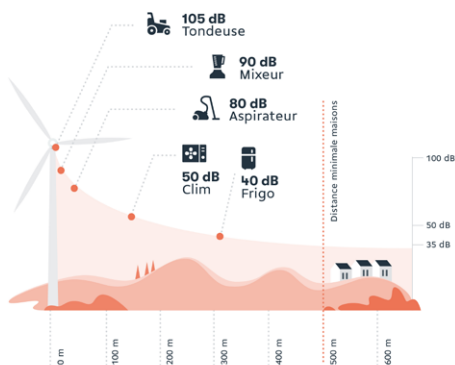
Cette étude permet de s'assurer que le bruit des éoliennes reste inférieur aux seuils légaux prévus par la réglementation française (la plus stricte d'Europe). L'étude acoustique a été réalisée par le bureau d'études indépendant Sixense Engineering entre juin et juillet 2023.

La réglementation impose au développeur de ne pas dépasser un bruit ambiant (incluant le fonctionnement des éoliennes) de 35 décibels. Au-delà de ce niveau sonore, le bruit des éoliennes est restreint suivant les moments de la journée :

- Diurne (7h-22h) : L'émergence ne doit pas dépasser 5 décibels ;
- Nocturne (22h-7h) : L'émergence ne doit pas dépasser 3 décibels.

Un plan de bridage est donc prévu et permettra le respect à tout moment des critères réglementaires. Celui-ci sera contrôlé dans l'année de mise en service, et renforcé si des dépassements étaient malgré tout constatés.

Impact sonore de l'éolien



L'étude de vent

La ressource locale en vent est un facteur déterminant dans la conception du projet éolien : choix du modèle, nombre, implantation. Un mât de mesure de 103 mètres a été installé en mars 2022. Il est équipé de plusieurs types d'instruments de mesures, à différentes hauteurs : des girouettes (direction du vent) et anémomètres (vitesse du vent). Des micros à ultra-sons y ont également été installés durant certaines périodes de l'année, afin de compléter les données de l'étude faune et flore sur l'activité des chauves-souris en altitude. Le mât de mesure sera désinstallé au mois de septembre 2025.



Mât de mesure / © RWE

Un projet développé main dans la main avec vous...

Le mot du maire



En 2020, le conseil municipal s'est montré favorable à l'idée d'un projet éolien. Les élus ont demandé à RWE d'être associé en amont des réalisations pour en maîtriser les impacts, dans le respect

des habitants, des paysages et de la biodiversité. Accueillir un parc éolien sur notre territoire est une perspective enthousiasmante.

D'abord, parce que les trois éoliennes qui seront installées s'inscrivent dans la nécessaire transition énergétique à travers la diversification de notre mix électrique. Mais également parce que ce parc est une opportunité au développement de notre commune par de nouvelles ressources fiscales et la création d'activité. À l'heure où l'État baisse les dotations et supprime les taxes locales, ces nouvelles recettes permettraient de financer sereinement de nouvelles infrastructures et la rénovation de l'existant (routes, école, jeux d'enfants et terrains de sport).

Depuis le début des études, nous vous avons tenus régulièrement informés, en toute transparence, de l'avancée du projet par le biais de réunions publiques, du bulletin municipal ou lors des cérémonies de vœux. Je compte sur votre mobilisation lors de l'enquête publique, du 22 septembre au 24 octobre 2025.

Dominique Laplace, maire d'Auppegard

Le mot du chef de projet



L'enquête publique constitue une étape majeure pour ce projet éolien, initié en

2020. Fruit de longues études, il s'agit du meilleur projet pour tirer parti de la bonne ressource en vent dont bénéficie la Seine-Maritime, tout en respectant son environnement. Si le débat politique national autour de l'énergie fluctue selon les rapports de forces, le gestionnaire de réseau (RTE) le rappelle avec constance : la France ne peut réduire ses émissions de gaz à effet de serre sans remplacer l'usage d'énergies fossiles par de l'électricité. Ce projet contribue à cette dynamique indispensable. Nous espérons que vous serez nombreux à participer à l'enquête publique !

Tanguy Le Brun, chef de projet

Une concertation au long-cours

Depuis 2020, une démarche de concertation volontaire a été engagée avec les habitants et élus. Cette concertation, animée par RWE Renouvelables France, a donné lieu à de nombreux échanges.

4

**LETTRES
D'INFORMATION**

3

**FORUMS
D'INFORMATION**

2

**ATELIERS DE TRAVAIL
AVEC LES ÉLUS**

Le bilan de la concertation sur le projet éolien d'Auppegard est consultable dans le dossier soumis à consultation (en mairie ou en ligne).

...créateur de valeur pour votre territoire

Des mesures d'accompagnement



Deux ateliers de travail avec le conseil municipal ont permis de coconstruire des projets que financera le parc éolien à sa construction. Ces mesures sont un engagement volontaire de RWE.

- Enfouissement des réseaux électriques aériens autour de l'église et installation de luminaires basse consommation
- Aide au financement d'une voie douce entre Colmesnil d'Auppegard et le centre bourg
- Installation de luminaires basse consommation dans les rues non éclairées
- Accompagnement de la commune à la création d'un verger communal
- Restauration de la mare située au Clos Masure du Vignot
- Plantation de haies et bourse aux arbres pour les habitations en visibilité directe du parc

Les retombées fiscales annuelles pour vos collectivités



Le parc éolien générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités qui peuvent les réinvestir à l'échelle communale et intercommunale.

COLLECTIVITÉS	RETOMBÉES FISCALES
Commune d'Auppegard	44 100 € / an
Terroir de Caux	101 300 € / an
Département de Seine-Maritime	51 200 € / an

Estimations réalisées pour 3 éoliennes de 6,6 MW sur la base des dispositions fiscales en vigueur

La création d'emploi



Lors de la phase de construction, RWE fera ses meilleurs efforts pour consulter et faire intervenir des prestataires locaux (terrassement, VRD, raccordement électrique, etc.). En phase d'exploitation, RWE assurera la maintenance du parc, par le biais de techniciens locaux et de sous-traitants.

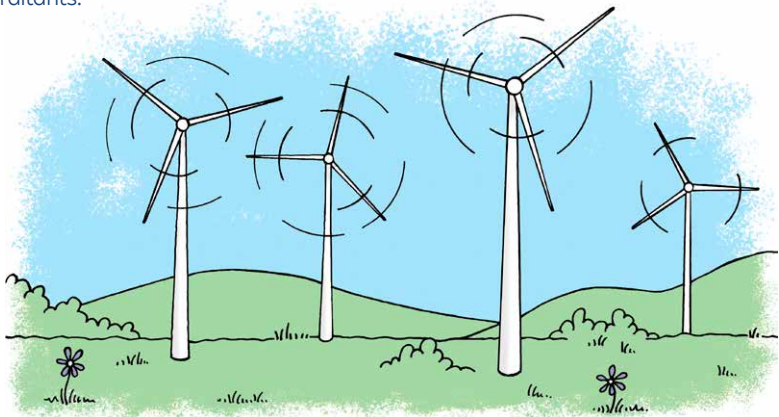


Illustration : Muriel Van Frachem

Vos questions... nos réponses

Pourquoi ce projet ne concerne que la commune d'Auppegard et plus celle de Thil-Manneville ?

En 2020, Nordex France (devenu RWE Renouvelables France en fin d'année 2020) a pris contact avec les élus de la commune d'Auppegard afin d'étudier le lancement d'un projet éolien sur le territoire communal. L'année suivante, RWE Renouvelables France a pris contact avec la commune limitrophe de Thil-Manneville, qui s'est montrée favorable au fait de rejoindre le projet. Suite aux premiers événements de concertation mis en place, les élus de Thil-Manneville ont décidé de se retirer du projet en septembre 2022. Cette décision a été respectée par le porteur de projet. C'est pour cette raison que les éoliennes du projet ne se situent aujourd'hui que sur le territoire communal d'Auppegard.

Où seront raccordées les éoliennes du parc éolien d'Auppegard ?

Le raccordement des éoliennes se fait via des postes de livraison, qui servent de jonction entre le câblage privé des éoliennes, et le réseau public, généralement géré par Enedis. Le gestionnaire de réseau se charge de raccorder l'énergie qui arrive aux postes de livraison, jusqu'au poste source disponible le plus proche. Pour le projet d'Auppegard, les trois postes source les plus proches sont ceux de Gueures, de Gonnevill-sur-Scie et de Dieppe.

Quel type d'éoliennes allez-vous implanter ?

Les éoliennes mesureront entre 180 et 185 mètres en bout de pale au maximum et présenteront des puissances unitaires situées entre 4 et 6,6 MW. Au moment de la construction du parc, les différents fournisseurs d'éoliennes seront mis en concurrence afin que nous puissions implanter les aérogénérateurs les plus adaptés aux enjeux identifiés. À titre de comparaison, les éoliennes installées lors du renouvellement du parc éolien de Brachy en 2024 font 150 mètres de hauteur en bout de pale, tout comme celles installées sur la commune d'Ambrumesnil en 2023.

Quels sont les avantages de l'éolien par rapport à d'autres sources d'énergie ?

L'énergie éolienne contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en fournissant une source d'énergie propre pendant sa phase d'exploitation. Par ailleurs, l'implantation de parcs éoliens en France présente plusieurs autres avantages significatifs. Tout d'abord, elle participe à la diversification du mix énergétique, ce qui assure une sécurité renforcée de notre approvisionnement en énergie. L'éolien renforce également l'indépendance énergétique du pays, car il ne requiert pas l'importation de combustibles pour son fonctionnement. Enfin, dans les périodes de forte demande énergétique, notamment en hiver, les conditions météorologiques favorables (vents réguliers) garantissent une production d'énergie stable et continue.



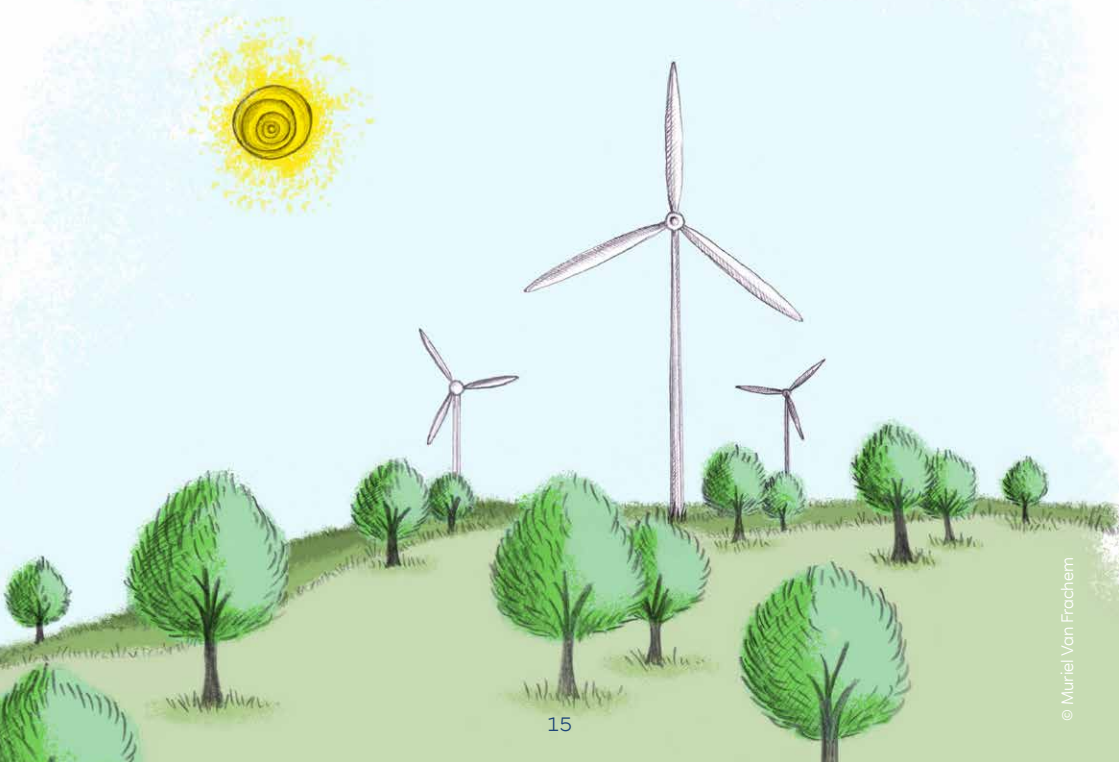
Les éoliennes ont-elles un impact sur la valeur de l'immobilier ?

Les facteurs ayant une influence sur la valeur d'un bien immobilier sont nombreux et divers d'un territoire à l'autre. Dans une étude réalisée en 2022, la Chambre des Notaires et l'ADEME* démontrent que la présence d'éoliennes sur le territoire n'impacte ni la valeur des biens immobiliers ni le marché immobilier local. Au cours d'un projet éolien, l'implantation est, par ailleurs, scrupuleusement étudiée afin d'engendrer le moins d'impacts possibles. De plus, l'exploitation d'un parc éolien engendre des retombées fiscales qui bénéficient directement aux collectivités et à la commune d'accueil, leur permettant d'améliorer le cadre de vie des habitants et de participer au dynamisme du territoire.

** Eoliennes et Immobilier. Analyse de l'évolution du prix de l'immobilier à proximité des parcs éoliens. Rapport Final. Mai 2024*

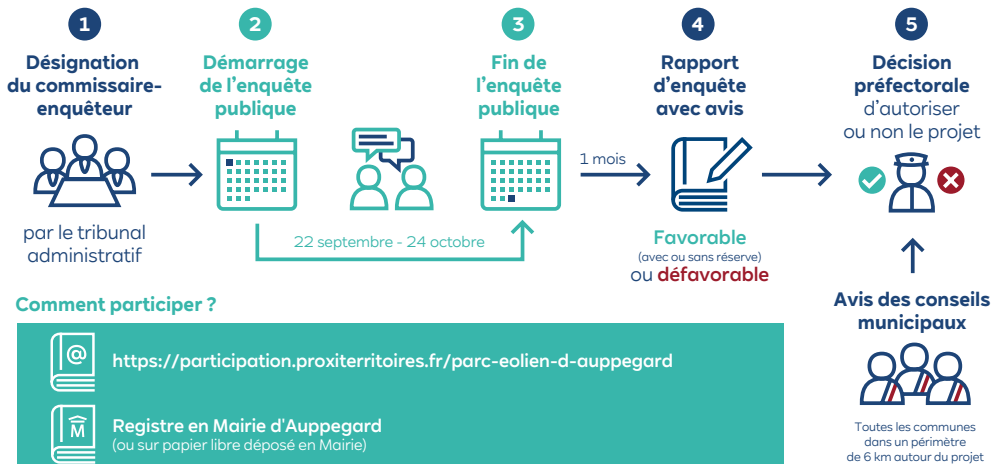
À qui incombe le démantèlement du parc éolien et qui le finance ?

La loi impose à l'exploitant du parc, dans ce cas RWE, le démantèlement des éoliennes et la remise en état du terrain. Selon la réglementation, l'exploitant du parc doit, avant la mise en service du parc, constituer et justifier auprès de la préfecture les garanties financières nécessaires au démantèlement qui s'élèvent à 75 000 € par éolienne d'une puissance d'au moins 2 MW + 25 000 € par MW supplémentaire. Ces fonds sont bloqués et uniquement à la disposition du Préfet. Ainsi, en aucun cas, le propriétaire du terrain ou la commune d'accueil d'un parc éolien ne seront responsables financièrement du démantèlement.



Prochaine étape : l'enquête publique !

L'enquête publique est la phase réglementaire de consultation du territoire sur les projets éoliens. Cette phase essentielle permet à chacun de consulter le dossier, de poser des questions et de donner son avis sur le projet. L'avis du territoire est pris en compte par le préfet dans sa décision finale. Pour le projet éolien d'Auppegard, elle est prévue du 22 septembre au 24 octobre 2025.



Comment participer ?



<https://participation.proxiterroires.fr/parc-eolien-d-auppegard>



Registre en Mairie d'Auppegard
(ou sur papier libre déposé en Mairie)



Cinq permanences tenues par le commissaire enquêteur auront lieu en mairie d'Auppegard :

- lundi 22 septembre 2025 de 9h00 à 12h00 (ouverture)
- mardi 30 septembre 2025 de 17h00 à 20h00
- samedi 11 octobre 2025 de 9h00 à 12h00
- jeudi 16 octobre 2025 de 9h30 à 12h30
- vendredi 24 octobre 2025 de 17h00 à 20h00 (clôture).

Calendrier prévisionnel



Contact

Tanguy Le Brun

Chef de projets éoliens

tanguy.lebrun@rwe.com

fr.rwe.com